

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

15

SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Cabinet médical de Saint-Béat

Cabinet des Docteurs Huet, Fournes et Jourdan :
05 61 79 40 64



Soins infirmiers - Saint-Béat

Mmes Destenave et Zardo : 0561792882 ou 0662396817
Mme Sanz : 06 75 97 84 47
Mmes Azibeiro et Gleyzes : 0561794875 ou 0677256220
Mmes Charrie, Cochin, Dupuis : 06 77 45 55 73
Mme Montagnèse : 0561954836
Mmes Beguin et Lasportes : 06 02 31 71 85

Dentistes - Cierp-Gaud

Dr Héritier : 05 61 79 70 65 - Dr Julien: 05 61 79 71 01

Pharmacies

Saint-Béat : 05 61 79 40 28 Cierp-Gaud : 05 61 79 50 80

Sages-femmes - Cierp-Gaud

E. Toigo Pellat : 0609427153 - Manon Louvrier : 0684029161

Kinésithérapeutes

Saint-Béat : Pierre SAVE : 05 61 88 57 14
Chaum : J-François ANE : 0561943519
Cierp-Gaud : S. VAN MALDEREN : 0686565608
Goanna BIENIEK : 06 41 43 10 89

Ambulances - services de transport de personnes

Saint-Béat : M. Danflous : 05 61 79 49 12
Cierp-Gaud : M. Berra : 05 61 79 52 94

Vétérinaires

Marignac : 05 61 94 09 58 Chaum : 05 61 79 70 29

Communauté de communes

Accueil : 05 61 79 00 26 Déchèterie : 05 61 94 40 42

INPS—Ne pas jeter sur la voie publique

Moments de Vie

à Saint-Béat !

Septembre 2018

Editorial...

Finies les vacances, l'heure de la rentrée est arrivée !

Tout d'abord, nous tenons à remercier notre personnel qui s'est employé à assurer durant l'été la continuité du service public communal (administratif, voirie, piscine municipale...) ainsi qu'aux associations qui se sont impliquées dans l'animation du village. La rentrée c'est tout d'abord le démarrage des activités scolaires avec le maintien pour notre commune de la semaine de 4.5 jours. Ce sont cette année 67 enfants qui ont retrouvé les bancs de l'école dont 17 en maternelle. Entre 55 à 58 enfants déjeunent à la cantine encadrés par le personnel de l'ALAE : Solange VANDESTEEENE, responsable, Marie-Pascale LAPOULE, Lucie PINARD, Marie-Hélène GALONNIER, Elodie BOUTIOT et Marie-Claude CHABBERT pour les maternelles. Deux assistantes de vie scolaire ont rejoint l'équipe des enseignants constituée par Richard GARRIGUES, directeur (CP, CE1, CE2), Marie CEZERAC (CM1 et CM2), Coraline BERTANA (maternelle), Hélène ARNOLD (ULIS), Fabienne MUR et Marie-Hélène GALONNIER, ATSEM.

Pour le collège, nous dénombrons cette année 123 élèves inscrits.

La rentrée, ce sera aussi pour l'équipe municipale la reprise des projets en cours (camping, revitalisation du Bourg Centre, église, assainissement, ...) et la création de la commune nouvelle de Saint-Béat-Lez en lieu et place des communes de Saint-Béat et de Lez à compter du 1er janvier 2019.

Ce dernier trimestre s'annonce donc bien chargé !

Bonne rentrée à tous !
Bien sincèrement,
L'équipe municipale

Pensez à consulter le site de la Mairie pour retrouver toutes les informations utiles et de dernière minute sur : www.st-beat.fr/

Vie communale...

Futur camping...

Le 18 juillet, une réunion a été organisée entre les élus de Saint-Béat et de Lez concernant le futur camping qui sera composé d'une quarantaine d'emplacements de camping-caravaning. L'appel d'offres aux entreprises a été publié le 9 août pour un ensemble bâti comprenant un bureau-accueil, un bloc sanitaire-douches, un bloc vaisselle-services propreté et un système d'épuration des eaux usées autonome.

Interdiction de poids-lourds dans la traversée de Saint-Béat

Les mairies de Marignac et Saint-Béat ont communiqué à la Sous-Préfecture leur délibération demandant l'interdiction de la traversée de leur agglomération par les poids-lourds. Dans sa réponse du 16 août dernier, cette dernière indique que cette interdiction relève de nos pouvoirs de police respectifs et qu'il convient donc de prendre une décision en ce sens, en accord avec l'ensemble des gestionnaires de voirie concernés. Un arrêté municipal sera établi en ce sens.

Nuisances aux feux du Pont Neuf

Les conseillers municipaux ont été alertés par la population aux abords des feux du Pont Neuf sur les problèmes de nuisance sonore et de pollution générés par la circulation (vrombissement, freinage, redémarrage). Un courrier a été adressé par la Mairie à la Sous-Préfecture rappelant la responsabilité de l'Etat (Loi Bruit du 31/12/1992 renforcée par la directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement) et demandant d'apporter son aide pour répondre à ces nuisances.

Gestion des interventions du SAMU

La Mairie a dénoncé, auprès de la Sous-Préfecture, le nouveau dispositif de gestion des interventions du SAMU de Saint-Gaudens (35km de Saint-Béat) pendant les week-ends. Il en résulte que les personnes ayant besoin de soins urgents ne peuvent plus être prises en charge par nos ambulanciers et ne bénéficient donc plus de la même rapidité de prise en charge. Une révision de cette décision inéquitable a été demandée.

Un rendez-vous a été pris début octobre avec la sénatrice Françoise Laborde pour évoquer les dossiers susvisés ainsi que d'autres sujets tels que la chute de pierre dans le cimetière.

Jets d'ordures dans un cours d'eau

Des sacs-poubelle étant fréquemment découverts dans les cours d'eau, un rappel de la réglementation (Art. L 216-6 du code de l'environnement) a été fait à tous les riverains situés en bordure de cours d'eau, particulièrement celui du Taripé. Le contrevenant s'expose alors à une amende de 75000€ ainsi qu'à une peine d'emprisonnement de 2 ans.

Passage piétonnier reliant Lez à Saint-Béat

Afin de mieux signaler ce passage et de le rendre plus sûr, un éclairage public va être installé. Les travaux débiteront dès la fusion des 2 communes au 1^{er} janvier 2019.

Terrains privés non entretenus

Les riverains dont les parcelles ne sont pas correctement entretenues (branches de haies et arbustes dépassant des propriétés) et engendrent ainsi un risque pour la sécurité des personnes ont été mis en demeure de respecter leurs obligations d'entretien et de sécurisation de leurs terrains. A défaut, la Mairie se verra contrainte de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage dont les frais afférents seront mis à la charge des propriétaires négligents.



Coupe de bois sur pied 2019

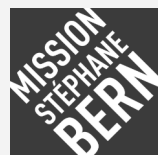
Les inscriptions pour les coupes de bois 2019 se feront au secrétariat de la Mairie avec une demande écrite pour l'obtention d'un lot de bois sur pied avant le 25 octobre 2018 à 17h00. Le délai d'exploitation est fixé au 15 décembre 2018.

Les lots sont de 6 m³ environ et sont vendus au prix de 60€ soit 10€ le m³. Le paiement se fera auprès de la Trésorerie après réception d'un avis de la Mairie.

Conditions d'obtention :

- Être domicilié au village ou y résider au moins 6 mois dans l'année,
- Les bois sont destinés à un usage strictement personnel, la revente est interdite,
- Le bois est vendu sur pied.

Mission Stéphane Bern de la Fondation Patrimoine



L'Église et son trésor ont été sélectionnés par la Mission Stéphane Bern pour la Fondation Patrimoine. Des fonds ont été collectés par le biais d'un grand loto dont le tirage a eu lieu le 14 septembre. Des cartes à gratter vendues au prix de 15€ sont toujours disponibles chez les buralistes.

Le site propose aussi les dons en ligne : www.missionbern.fr

Agenda... Concert à Saint-Béat

Dans le cadre de la 3^{ème} édition de la *Quinzaine Médiévale en Comminges*, la Troupe La Carité de Guingamor donnera un concert en l'Église de Saint-Béat le dimanche 21 octobre 2018 à 17 heures.

N'hésitez pas à venir découvrir les répertoires de musiques du moyen-âge !

Carnet...



Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de **Gérard GROS**, survenu le 13 août dernier à l'âge de 79 ans.

Toujours très impliqué dans la vie de notre village, il fut successivement adjoint puis maire entre 1992 et 1995. Son engagement s'est ensuite poursuivi puisqu'il endossera la fonction de délégué de quartier représentant Méliande où il résidait depuis plus de 4 décennies.

Christian Laurieux s'est, quant à lui, éteint le 12 septembre. Cet homme et son fidèle compagnon à quatre pattes avaient choisi de venir s'établir dans notre village il y a plus de 10 ans.

Nous adressons aux familles des disparus ainsi qu'à leurs proches nos plus sincères condoléances. Nous partageons leur peine.